



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre

Paris, le 2 juin 2015

Madame, Monsieur,

L'islam est aujourd'hui la deuxième religion de France par le nombre de ses pratiquants.

Le Gouvernement souhaite entretenir avec les représentants du culte musulman un dialogue franc et régulier, à la mesure de la place qu'occupent nos compatriotes musulmans au sein de la communauté nationale, afin d'examiner de façon concertée les questions intéressant la pratique de ce culte, dans le respect du principe de laïcité.

C'est pourquoi, à la demande du Président de la République, le Gouvernement a souhaité que soit établie une « Instance de dialogue » avec les Français de confession musulmane, qui a vocation à se réunir une à deux fois par an.

Il ne s'agit pas de créer une organisation nouvelle des Français de confession musulmane, ni de constituer une enceinte de négociation devant déboucher sur des décisions immédiates, mais bien de réunir un Forum d'échanges régulier entre l'Etat et nos concitoyens musulmans, permettant à la fois de donner à ces derniers la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur les questions relatives à l'exercice du culte et aux pouvoirs publics d'être éclairés sur leurs attentes et le cas échéant, sur les mesures qu'elles appellent.

Les membres du Conseil français du Culte musulman, ainsi que les présidents des Conseils régionaux du Culte musulman, qui constituent des instances élues, ont naturellement vocation à faire partie de cette Instance de dialogue. Participeront également aux travaux les représentants désignés par les fédérations de mosquées, des recteurs de mosquées reconnus pour leur rayonnement et leur investissement quotidien, ainsi que des représentants de la société civile au titre de l'autorité et de l'expertise que leur procurent leurs travaux théologiques, leur œuvre pastorale ou pédagogique, leur engagement associatif en faveur des œuvres de l'islam de France.

C'est à ce titre que j'ai le plaisir de vous inviter, au nom du Gouvernement, à participer à la première réunion de l'Instance de dialogue avec l'islam de France qui se tiendra

**le 15 juin 2015, de 10H00 à 16H00
Au ministère de l'Intérieur, Place Beauvau**

Cette première réunion sera ouverte par le Premier Ministre.

La participation à l'Instance de dialogue s'inscrit dans une démarche d'adhésion au principe de la laïcité, qui garantit la liberté de conscience et le libre exercice du culte dans le cadre de la neutralité religieuse de l'Etat, ainsi que de respect des lois et des valeurs de la République telles qu'elles sont notamment exprimées par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

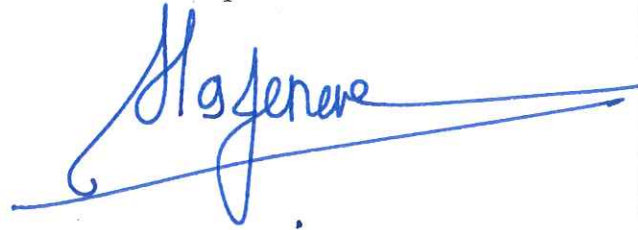
A la suite des réunions préparatoires qui se sont tenues dans chaque département et des consultations qui ont eu lieu, quatre thèmes ont été retenus pour faire l'objet d'ateliers thématiques :

- La sécurité des lieux de culte et l'image de l'islam. Cet atelier permettra notamment d'échanger sur les moyens d'améliorer la prévention et la répression des actes antimusulmans et, en particulier, dans le contexte de l'augmentation du nombre de faits antimusulmans depuis le début de l'année, sur les mesures prises et celles qui sont envisageables pour assurer la sécurité des lieux de culte. La question de la mise en valeur de la culture musulmane, notamment dans les médias, pourra également être abordée.
- La construction et la gestion des lieux de culte. Les consultations organisées dans les départements confirment qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation important pour les Français de confession musulmane. La question du cadre juridique dans lequel s'inscrivent le financement des lieux de culte, le fonctionnement des associations gestionnaires et les relations qu'entretiennent celles-ci avec les pouvoirs publics pourrait ainsi être approfondie.
- La formation et le statut des aumôniers et des cadres religieux. Cet atelier permettra en particulier de s'interroger sur les compétences que doivent présenter les aumôniers dans les matières générales et profanes, et sur l'offre de formation qui doit, en conséquence, être proposée dans ces matières. Le statut des ministres du culte au regard du droit social pourra également être abordé.

- Les pratiques rituelles. Il s'agit d'identifier les difficultés que peuvent rencontrer les musulmans, et les solutions concrètes qui peuvent être apportées, pour leur assurer des possibilités effectives de pratiquer au quotidien leur religion dans le cadre des lois françaises, qu'il s'agisse des fêtes religieuses, du pèlerinage ou des pratiques funéraires.

Je vous remercie par avance de la contribution personnelle que vous voudrez bien apporter à cette première réunion et me réjouis de vous retrouver à cette occasion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Bernard CAZENEUVE

Programme

- 09H30 : Accueil des participants
- 10H00 : Ouverture (session plénière)
- Discours de M. Manuel Valls, Premier Ministre
 - Discours de M. Dalil Boubakeur, président du Conseil français du Culte musulman
- 11H00 : Ateliers :
- La sécurité des lieux de culte, la lutte contre les actes anti-musulmans et l'image de l'islam
 - La construction et la gestion des lieux de culte
 - La formation et le statut des aumôniers et des cadres religieux
 - Les pratiques rituelles
- 12H30 : Déjeuner-Buffer
- 14H00 : Séance de restitution des travaux (session plénière)
- Présentation des travaux
 - Questions-réponses
- 15H00 : Clôture (session plénière)
- Discours de M. Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur

Aspects pratiques

L'Instance de dialogue de l'islam de France se tiendra au ministère de l'Intérieur, place Beauvau (75008). Une pièce d'identité sera exigée à l'entrée.

1. Participation aux ateliers

Vous êtes invité à classer par ordre de préférence (1,2,3,4) l'atelier auquel vous souhaitez participer :

- La sécurité des lieux de culte et l'image de l'islam
- La construction et la gestion des lieux de culte
- La formation et le statut des aumôniers et des cadres religieux
- Les pratiques rituelles

Les inscriptions se feront en fonction de la date de réception des réponses et de la capacité d'accueil des salles. Ainsi, si l'atelier auquel vous souhaitez vous inscrire se trouve être complet à la date de réception de votre réponse, nous nous efforcerons de vous inscrire dans l'atelier correspondant à votre deuxième choix. Les inscriptions doivent être envoyées à l'adresse mail suivante bdc-protocole@interieur.gouv.fr.

2. Prise en charge des frais de transport

Les frais de transports des participants résidant en dehors de la région Ile-de-France pourront être pris en charge par le Ministère de l'Intérieur.

Pour ce faire, les participants sont invités à contacter l'agence de la société American Express par courriel à l'adresse suivante minint.vip@aexp.com en précisant dans l'objet « Réunion du 15 juin 2015 » afin d'identifier la demande de réservation. L'agence pourra également être contactée par téléphone au 01.72.28.95.02 de 9h00 à 18h00, dans l'hypothèse où le participant ne disposerait pas d'adresse courriel.

L'agence AMEX se chargera de réserver les billets de transports (aller/ retour) jusqu'au jeudi 11 juin 2015 dans les conditions suivantes :

- les déplacements en train pour les participants métropolitains se feront en 2^e classe SNCF;
- les déplacements par voie aérienne se feront en classe économique pour les invités résidant dans les départements d'Outre-Mer.

Il est précisé que les frais d'hébergement seront à la charge exclusive des personnes conviées.